



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Mars 2017

Question n°18

Avenant au contrat de reprise expérimentation plastique avec Valorplast

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

Etaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

Etaient Excusés : Rémi SCHWALM.

Etaient Absents : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	27

Vote		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du 05 Juillet 2011 concernant la signature des conventions des différentes filières de reprises des Barèmes E,

Vu la délibération du 15 décembre 2011 concernant l'Avenant n°1 à la convention avec Valorplast,

Dans le cadre du contrat pour l'action et la performance Barème E signé entre le SICTOM et Eco-Emballages, Valorplast et le SICTOM ont conclu un contrat de reprise Expérimentation Plastiques portant sur la reprise des déchets d'emballages ménagers plastiques. Ce contrat est arrivé à terme le 31 décembre 2016.

En raison de la mise en place d'un agrément d'une seule année pour 2017 par les Pouvoirs Publics, Eco-Emballages a proposé de prolonger d'une année le contrat de reprise expérimentation plastiques. Un accord a également été pris afin que Valorplast poursuive dans les mêmes conditions, sur l'année 2017, les modalités de reprise et de recyclage des plastiques.

Il s'avère donc nécessaire de signer un avenant au contrat actuel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant de reprise des plastiques avec Valorplast au titre de l'année 2017.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,


le Président,
Patrick MIESCH

